

RÈGLEMENT

Prix Télécoms Innovations 2022

Le numérique accessible au service de l'inclusion

OBJET

La Fédération Française des Télécoms et ses partenaires Google et Samsung, sous le haut parrainage du Conseil national consultatif des Personnes handicapées (CNCPH), cherchent à identifier des projets innovants au service de l'accessibilité de tous les publics. Les entreprises primées bénéficient à la fois d'une dotation pour poursuivre leur développement et d'un surplus de visibilité auprès de leur écosystème.

Dans cet objectif, la FFTélécoms et ses partenaires lancent un appel à projets innovants sur le thème de l'accessibilité au et par le numérique, afin de mettre en valeur des applications et services numériques ou des actions pédagogiques visant à accompagner les publics et les intervenants qui les aident dans le but d'assurer une accessibilité à l'ensemble des services numériques, notamment dans une démarche d'inclusion sociale.

ARTICLE 1^{ER} : DOMAINE D'INTERVENTION ET OBJECTIFS

Cet appel à projets innovants concerne tout outil ayant trait à la question de l'accessibilité numérique, notamment dans une dynamique d'inclusion sociale.

Le projet peut :

- > Être destiné à l'ensemble des publics et leurs accompagnants ou ne s'adresser qu'à un public défini ;
- > Introduire un nouvel outil numérique ou, au contraire, proposer une approche innovante en matière d'accompagnement des publics.

Le projet doit :

- > Apporter une solution pédagogique à la problématique de l'accessibilité, soit aux outils numériques, soit grâce à ces mêmes outils ;
- > Être structuré, clair et innovant ;
- > Être reproductible ou diffusable.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats seront des entreprises, des associations, des développeurs, des chercheurs ou laboratoires de recherche de tous horizons ayant un projet ou un prototype innovant dans le domaine de l'accessibilité au et par le numérique pour les publics.

Les structures devront également justifier d'une forme de stabilité et de pérennité.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les dossiers sont à envoyer par e-mail à l'adresse telecomsinnovations2022@fftelecoms.org avant le 30 septembre 2022. Ils doivent comporter les documents suivants :

Présentation de la structure et de son équipe

- > Curriculum Vitae des porteurs du projet ;

- > Pitch vidéo du projet de **3 minutes** ;
- > Description de la structure porteuse du projet en **3 500 signes** ;
- > Budget et financements.

Présentation du projet comportant :

- > Les ambitions pédagogiques du projet ;
- > La description de la solution dans ses usages ainsi que les modalités techniques ;
- > Le budget prévisionnel, incluant les financements annexes.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères d'accessibilité en vigueur ne sera pas examiné.

ARTICLE 4 : PROCESSUS DE SÉLECTION

La sélection s'effectuera sur dossier par un **jury composé de professionnels des télécoms, du numérique et de l'accessibilité**. La démonstration d'un prototype ou d'un concept défini est l'un des points clefs de la sélection. Les projets doivent être reproductibles et mutualisables, dans le but de généraliser les solutions retenues à l'ensemble du territoire et des publics concernés.

Les projets seront jugés sur **5 critères** :

- > Adéquation aux objectifs ;
- > Pertinence technologique et industrielle ;
- > Adéquation aux attentes, usages et goûts du public visé ;
- > Impact social ;
- > Pérennité du projet.

Ces critères comptent chacun pour **20%** de la note finale.

Le jury sera composé :

- > de représentants de la Fédération Française des Télécoms et de ses membres ;
- > de représentants de Google ;
- > de représentants de Samsung ;
- > de représentants du CNCPH.

ARTICLE 5 : REMISE DES PRIX

Les projets les plus méritants seront récompensés d'un prix à l'occasion d'une cérémonie organisée à l'automne 2022 par la FFTélécoms et ses partenaires et bénéficieront d'un suivi sur le long terme.

Les participants des projets retenus seront invités à la remise des prix, dont le lieu sera précisé ultérieurement.